



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 15 Mars 2022

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Convocation :

9 Mars 2022

Affichage convocation :

9 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux

Le quinze Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROTHAN Benoit ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 15 Mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Encaissement de deux chèques reçus de Groupama
- Prix de vente de deux terrains – Rue des Clausets
- Aménagement de places de parking – Rue du Château
- Demande de fonds de concours lié à l'aménagement de places de parking
- Approbation des Comptes Administratifs 2021
- Vote des subventions 2022
- Affectation des résultats
- Vote des Budgets prévisionnels 2022
- Tarifs des cartes de pêche
- Remboursement de chèques cadeaux – Marché hebdomadaire
- Permanences du bureau de vote des élections présidentielles
- Organisation du vide-greniers
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 15 Mars 2022

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux

Le quinze Mars à vingt heures

Convocation :

9 Mars 2022

Affichage convocation :

9 Mars 2022

Le Conseil Municipal de la commune,

régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROTHAN Benoit ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire explique que suite à des modifications dans les contrats d'assurance avec Groupama, des trop versés ont été restitués à la Commune sous forme de chèques.

Monsieur le Maire propose d'encaisser ces chèques d'un montant de 61.45 € et de 1 592.09 €.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'encaissement de ces chèques de 61.45 € et de 1 592.09 €.

Vente de terrains communaux – Lotissement de la Rue des Clausets

Monsieur le Maire rappelle qu'un lotissement communal est en cours de création au niveau de la Rue des Clausets. La parcelle a été divisée en 8 terrains dont 6 ont été vendus.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 15/02/2022, le Conseil Municipal a décidé d'abandonner le projet de construction de deux maisons jumelées sur les deux terrains restants suite à l'augmentation considérable du coût de la construction. Le Conseil Municipal avait alors décidé de mettre en vente ces deux terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de ces 2 derniers terrains.

Les surfaces sont les suivantes :

- Lot A : 851 m²;
- Lot B : 840 m²;

Monsieur le Maire annonce que les démarches auprès du notaire, Maître Agathe MILLERET-DRIAT, vont désormais pouvoir être réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- FIXE à 90 € / m² le prix de vente des lots A et B ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les promesses de ventes de ces terrains ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les ventes de ces terrains.

Aménagement de places de parking au niveau de la Rue du Château

Monsieur le Maire annonce que Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre pour la Commune de Rouilly-Saint-Loup, a effectué sur sa demande, une étude relative à la création de place de parking au niveau de la Rue du Château.

Monsieur le Maire explique que suite à la construction de 26 logements à Menois, cet aménagement semble nécessaire.

Deux projets de parking ont été présents par Monsieur VIARDOT Anthony, un avec 8 places en épi et le second avec 6 places longitudinales.

Les coûts de ces projets seraient de 34 760.25 € HT pour le premier et de 34 534.50 € HT pour le second. A cela, il convient d'ajouter 2 700.00 € HT d'honoraire de maîtrise d'œuvre.

Monsieur VIARDOT a estimé à 20 % le taux de subvention envisageable pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- AUTORISE la création de 6 places longitudinales comme présentée par Monsieur le Maire ;
3 conseillers municipaux contre le projet
9 conseillers municipaux pour le projet (1 pour le projet n°1 et 8 pour le projet n°2)
- AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les dépenses relatives à ce projet au BP 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres relatif à ce projet.

Demande de subvention au titre du fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'estimation présentée par Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre, pour l'aménagement de places de parking sur la Rue du Château pour un montant de 37 234.50 € HT soit 44 681.40 € TTC ;

Vu l'accord du Conseil Municipal en date du 15/03/2022 pour la réalisation de ces travaux pour un montant total de 37 234.50 € HT soit 44 681.40 € TTC ;

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière de 20 % auprès de Troyes Champagne Métropole pour le financement de ces travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Approbation des Comptes de Gestion 2021

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation des comptes administratifs 2021, il est nécessaire de vérifier si les dépenses et recettes inscrites sont identiques à celles des comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les dépenses et recettes de chacun des comptes doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2021, à l'unanimité des membres présents.

Approbation des Comptes Administratifs 2021

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2021 de la Commune et du budget annexe « Lotissement ».

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2021 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2021 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur ROGER Sylvain, 1^{er} adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2021 du Lotissement.

Vote des taux des taxes directes locales 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l'année 2022 les taux suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2022	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe foncière (bâti)	367 900 €	44.88 %	165 114 €
Taxe foncière (non bâti)	58 800 €	19.35 %	11 378 €
TOTAL			176 492 €

Compensations de l'Etat :

TH : 3 203 € TF : 125 € TFHB : 1 325 € TP/CFE : 0 €
 = 4 653 €

A DEDUIRE LE PRELEVEMENT DE LA GIR : 49 934 €

Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2022 :

ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €
École de musique de Lusigny sur Barse	100 €
Protection civile – Aide à la population ukrainienne	500 €
TOTAL	950 €

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CASTEX Jean-Marie, après avoir adopté le Compte Administratif 2021 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion se présentent de la manière suivante :

Commune	Lotissement
<ul style="list-style-type: none">➤ Excédent de fonctionnement de 460 885.54 €➤ Excédent d'investissement de 223 188.28 € <p>- DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents, d'affecter au budget communal 2022, les résultats de l'exercice 2021, en portant :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 223 188.28 €➤ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », la somme de 460 885.54 €	<ul style="list-style-type: none">➤ Excédent de fonctionnement de 262 497.65 €➤ Excédent d'investissement de 143 690 € <p>- DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents, d'affecter au budget « Lotissement » 2022, les résultats de l'exercice 2021, en portant :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 143 690 €➤ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », la somme de 262 497.65 €

Vote des budgets prévisionnels 2022

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2021, il faut désormais voter les budgets prévisionnels 2022 de la Commune et du Lotissement.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2022, en détaillant les dépenses et les recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2021 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets de 2022.

Il présente ensuite les dépenses et les recettes affectées au budget annexe du Lotissement qui a été créé au niveau de la Rue des Clausets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, les Budgets prévisionnels 2022 de la Commune et du Lotissement tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire.

Modification des tarifs des cartes de pêche

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le règlement de la société de pêche communale.

De plus, dans un souci de simplification des encaissements en espèces, il serait judicieux d'arrondir les tarifs des cartes de pêche.

Monsieur le Maire, en accord avec Monsieur le Président de la Société de pêche et Monsieur le Régisseur Suppléant, présente les modifications.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SUPPRIME les pêches de nuit ;
- FIXE le tarif de l'invitation à la journée (carte jaune) à 10 € ;
- FIXE le tarif de la carte pour les personnes de l'extérieur (carte verte) à 50 € / an ;
- FIXE le tarif de la carte pour les habitants de 60 ans et plus (carte bleue) à 20 € / an ;
- FIXE le tarif de la carte pour les habitants de moins de 60 ans (carte rouge) à 25 € / an ;
- FIXE le tarif de l'invitation au lâcher de truite de la Pentecôte (carte orange) à 15 €.

Paiement des chèques cadeaux distribués aux aînés

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2021, des chèques cadeaux ont été distribués aux aînés de la Commune, avec le colis, afin que ceux-ci puissent profiter des produits vendus sur le marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire rappelle que 218 chèques d'une valeur de 2.50 € chacun ont été distribués, soit au total 545 €.

181 chèques ont été utilisés par les aînés soit au total 452.50 €.

Monsieur le Maire explique qu'il convient désormais d'effectuer le remboursement auprès des marchands.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE le remboursement de chacun des marchands par le biais de la régie d'avance, si la somme est inférieure à 50 €, par virement bancaire si la somme est supérieure ou égale à 50 € ;
- DEMANDE la fourniture d'un reçu par l'ensemble des marchands afin de pouvoir effectuer ces remboursements.

Permanences du bureau de vote de l'élection présidentielle des 10 et 24 Avril 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE LA GARDE DU BUREAU DE VOTE des 10 et 24 Avril 2022 selon les horaires et les membres suivants :

Election Présidentielle du 10 Avril 2022
<u>8H A 10H30</u> : CORDIER Laurent, LEBOEUF Isabelle <u>10H30 A 13H</u> : LUDOT Jean-Raymond, VAILLOT Mathieu <u>13H A 15H30</u> : GOGIEN Florence, ROGER Sylvain <u>15H30 A 17H30</u> : CARNEIRO Antonio, LACAILLE Christine <u>17H30 A 19H</u> : AZIERE Francis, LAMOTTE Marie Thérèse

PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie ASSESEURS : AZIERE Francis, LUDOT Jean-Raymond, ROGER Sylvain SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie Thérèse, ROTHAN Benoit SECRETAIRE : GOGIEN Florence

Election Présidentielle du 24 Avril 2022
<u>8H A 10H30</u> : CORDIER Laurent, DI MALTA Magali <u>10H30 A 13H</u> : BOURSON Marie-Charlotte, VAILLOT Mathieu <u>13H A 15H30</u> : LEBOEUF Isabelle, ROYER Mathieu <u>15H30 A 17H30</u> : LACAILLE Christine, CASTEX Jean-Marie <u>17H30 A 19H</u> : AZIERE Francis, LAMOTTE Marie Thérèse

PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie ASSESEURS : AZIERE Francis, LUDOT Jean-Raymond, ROGER Sylvain SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie Thérèse, DI MALTA Magali SECRETAIRE : GOGIEN Florence

Organisation du vide-greniers

Monsieur le Maire fait le point sur les conseillers disponibles pour apporter leur aide lors du vide-greniers du dimanche 3 avril prochain.

Informations diverses

Réunions :

- * Conférence des maires : Vendredi 4 Mars
- * Réunion de projet de territoire à Verrières : Mercredi 9 Mars
- * Conseil Communautaire : Vendredi 4 Mars. Le lien de téléchargement du compte-rendu a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.
- * Commission Culture : Lundi 7 Mars
- * Commission sports, patrimoine bâti, accessibilité : Mardi 1^{er} mars

Logements de Menois :

Monsieur le Maire fait le point sur les nombreuses demandes reçues par la Mairie pour les logements de Menois.

Réunion Brigade de Barberey :

Une réunion a eu lieu avec le Commandant de Brigade de Barberey, divers points ont été abordés : Présentation de la brigade, mouvement de personnel départs et arrivées, bilans cambriolages, accidents, nombre total d'interventions.

Travaux de José :

Les coussins berlinois de la Rue du Lavoir de Menois ont été démontés et la chaussée réparée avec de l'enrobé à froid. Ils ont été échangés avec ceux de la Rue des Clausets, moins abîmés.

Signalisation :

Monsieur le Maire explique qu'un parking va être créé à la place du bosquet présent près de la vélovoie à Menois. Ce secteur va être requalifié en zone de rencontre afin de signifier à chacun que tous types de véhicules sont susceptibles d'y circuler. La signalisation va également être revue sur la Rue des Grèves avec la réfection du marquage d'une ligne blanche continue sur le pont du Canal. Le stop de la Rue des Vignottes va être décalé afin de permettre une meilleure visibilité et le stop envisagé à la sortie de la Rue du Temple ne sera pas apposé. Tous ces travaux sont à la charge du Département.

Séance levée à 22H10.